

COMPTE RENDU DU CTPD DU 03/05/2010  
relatif à la mise en place des SIP et du PRS à Perpignan

**FO DGFIP 66 a préféré quitter la séance,  
respectant ainsi le mandat donné par les agents**

En tout premier lieu, nous avons soutenu la seconde Motion des agents de la Trésorerie Perpignanaise Municipale et du Service des amendes adressée au DDFIP des PO.

N'ayant eu aucune réponse suite à leur première motion, soutenue par FO lors du CTP du 26 avril, ils ont décidé de réitérer leurs vives inquiétudes et de demander des garanties formelles d'affectation des personnels correspondant à l'ORE.

A défaut, ils refuseront unanimement le déménagement à Wilson.

Après avoir effectué la déclaration liminaire ci-jointe, nous sommes restés pour écouter la réponse du DDFIP aux déclarations liminaires des 3 Syndicats.

REPONSE GLOBALE DU DDFIP SUITE AU DEPART DE LA SEULE CGT :

Suite au préalable du SNUI SUD, conditionnant sa participation à la résolution des différents sujets qui se poseront en CAP, le DDFIP a rappelé que le principe serait le respect des règles du jeu nationales en matière d'affectations.

Tous les syndicats sauf FO ont demandé le report du CTP.

Le DDFIP et le SNUI SUD se mettent d'accord pour une suspension de séance pour laisser le temps à la direction d'élaborer un projet de note sur les règles d'affectations pour les SIP et le PRS

INTERVENTION DE FO DGFIP 66, suite à cet accord bilatéral :

Nous avons rappelé les raisons de notre refus de participer à ce CTP le lundi précédent.

Nous avons rappelé que les 400 agents signataires de la pétition, attendaient une autre réponse à leurs interrogations.

Nous avons expliqué que nous attendions du DDFIP un changement de raisonnement dans les CAPL d'affectations qu'il allait présider, en intégrant l'idée que le volume des suppressions d'emplois sera revu à la baisse, ce qui participera à la pression que met FO DGFIP sur le Ministre pour avancer sur le dossier CENTRAL à nos yeux, celui de L'EMPLOI

REPONSE DU DDFIP : il s'engage à demander à la DG, les emplois dont nous avons besoin.

FO DGFIP 66, annonce sa présence à la reprise de la séance à 14 heures, ne serait ce que pour prendre connaissance du nouveau document de travail.



A LA REPRISE DES TRAVAUX : Le SNUI SUD SE SATISFAIT DU DOCUMENT ET ACCEPTE DE SIEGER.

INTERVENTION IMMEDIATE DE FO DGFIP 66 :

Devant les efforts fournis par le DDFIP pour tenir la séance, nous annonçons que nous allons nous aussi en faire, en n'excluant pas de quitter la séance, dès que nous aurons la certitude d'être allés au bout de notre mandat de ce jour.

L'ORDRE DU JOUR INITIAL EST MODIFIE DE FAIT :

On assiste à une pré CAP, en plein CTP, entre le Directeur et une Union Syndicale.  
FO DGFIP 66 reste présente sans dire un mot.

16H 30, le véritable ordre du jour de ce CTP va être abordé : FO DGFIP 66 quitte la séance.

NOUS EXPLIQUONS QUE LES AGENTS SIGNATAIRES DE LA PETITION, ET POUR CERTAINS D'UNE MOTION, AURAIENT ETE CHOQUES DES RAISONNEMENTS ENTENDUS DANS CETTE PRE CAP, TOTALEMENT EN DECALAGE AVEC LEURS REVENDICATIONS

POUR FO DGFIP 66, cette séance avait assez duré.

Nous sommes allés au bout du bout de ce l'on pouvait faire dans le respect de notre mandat.

ANALYSE DU SYNDICAT :

Il était possible d'essayer d'obtenir quelques petites avancées concrètes en siégeant dès la première fois.

Nous avons fait un autre choix, soucieux de décliner localement l'intersyndicale nationale.

Nous avons cherché à peser sur le dossier emplois

L'avenir nous dira si ce combat mené avec les agents, à l'occasion de ce CTP, aura permis de faire avancer ce dossier majeur.

Un autre syndicat a fait le choix d'avancer dans la perspective des futures CAPL.

A FORCE OUVRIERE NOUS SEPARONS LA DEFENSE COLLECTIVE ET LA DEFENSE INDIVIDUELLE.

La première trouve sa place dans les CTP

La seconde dans les CAPL

Bien entendu, malgré cette différence d'appréciation, nous avons vocation, à nous retrouver tous ensemble, en intersyndicale, pour la défense de nos retraites, dont un des paramètres pour leur bonne santé, est justement le niveau de l'emploi, ce qui explique que FO DGFIP 66, s'implique fortement dans ces deux dossiers qui sont liés.

Nous reviendrons dans une prochaine publication, sur la bataille menée en amont par FO DGFIP 66 pour limiter la casse, lors de la mise en place des SIP à PERPIGNAN, avec quelques résultats malgré tout.

Vos délégués en CTP, vous remercient de votre soutien à l'occasion de ce CTP très spécial.

Bernard MARTI

Frédéric FERRER

Ariel SALA

Jean-Yves DE ZUMELZU